



# RPQS 2024

**DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**



# ÉDITO

L'année 2024 marque une étape décisive pour la politique de gestion des déchets de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault. Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue du service public, notre collectivité a franchi un cap important avec le déploiement de la première phase du nouveau schéma de collecte sur plusieurs communes du territoire.

Ce nouveau mode d'organisation, fondé sur le renforcement du tri, la généralisation progressive des emballages recyclables et la valorisation des déchets de cuisine, répond à un double objectif : améliorer notre performance environnementale et maîtriser durablement les coûts de gestion. Les premiers résultats sont encourageants. En 2024, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles poursuivent leur baisse, tandis que la collecte des déchets de cuisine et des emballages recyclables progresse significativement.

Ces chiffres témoignent de l'implication croissante des habitants et de l'efficacité des actions mises en œuvre, notamment concernant l'accompagnement dans l'adoption des bons gestes. Les actions de sensibilisation menées tout au long de l'année, comme les animations et la randonnée zéro déchet, illustrent parfaitement cette volonté de conjuguer pédagogie, proximité et engagement citoyen.

Cette réussite repose donc sur l'implication des habitants et sur l'engagement quotidien des équipes du service collecte, du nettoyage, des médiateurs du tri et des services supports de la collectivité pour garantir un service fiable, réactif et de proximité. Je tiens, à cette occasion, à les remercier chaleureusement pour leur investissement.

Notre territoire, à dominante rurale, impose des contraintes spécifiques mais offre aussi de formidables opportunités pour expérimenter des solutions adaptées, durables et responsables. La poursuite du déploiement du nouveau schéma de collecte en 2025 et 2026 sera une nouvelle étape essentielle pour atteindre notre objectif commun : réduire la production de déchets et renforcer leur valorisation.

Ce rapport annuel témoigne du travail accompli en 2024. Il est le reflet d'un service public en mouvement, au service des habitants et de la préservation de notre cadre de vie. Ensemble, poursuivons cet engagement pour un territoire plus propre, plus responsable et plus solidaire.

## Isabelle Silhol

Vice-présidente de la Communauté de communes du Clermontais en charge de l'Environnement, de la Biodiversité et du Développement durable.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles.

Le rapport présente les recettes et les dépenses du service de gestion des déchets.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

## SOMMAIRE

### 1. LE TERRITOIRE ET LE SYSTÈME DE COLLECTE

- 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE
- 1.2. HISTORIQUE DE LA COLLECTE
- 1.3. MISE EN PLACE DU SCÉNARIO 3 BIS (OBJECTIF 120 KG/AN/HABITANT)
- 1.4. NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

### 2. LE SERVICE COLLECTE

- 2.1. ÉQUIPE ENCADRANTE
- 2.2. ÉQUIPE DE COLLECTE
- 2.3. ÉQUIPE DES MÉDIATEURS
- 2.4. MANIFESTATIONS ET SENSIBILISATION

### 3. RECENSEMENT ET FORMATION DES MÉDIATEURS

### 4. SERVICE NETTOIEMENT

### 5. PARC DE VÉHICULES

### 6. ÉVOLUTION DES TONNAGES

### 7. ACTIONS REMARQUABLES 2024

### 8. LA COMMUNICATION – ANNÉE 2024

# 1. LE TERRITOIRE ET LE SYSTÈME DE COLLECTE



## 1.1. Présentation du territoire

La Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault est classée en zone mixte à dominante rurale. Elle regroupe **21 communes** pour un total de **28 928 habitants**, sur une superficie de **236 km<sup>2</sup>**, soit **3,8 % de la superficie du département de l'Hérault**.

- > ISDND **Soumont** – SCH
- > Plateforme de compostage **Aspiran** – SCH
- > Centre de tri **Saint-Thibéry** – URBASER Environnement



## 1.2. Historique de la collecte

- > **Depuis mai 2000** : collecte des déchets ménagers assurée directement par la Communauté de communes, financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- > **Depuis 2002** : collecte des déchets de cuisine via le bac vert.
- > **Depuis octobre 2021** : expérimentation de la collecte des Emballages Ménagers Recyclables sur Canet.
- > **Depuis 2024** : déploiement phasé du bac jaune sur l'ensemble du territoire.

### **Traitement des déchets :**

- > **Déchets résiduels** : enfouissement à l'ISDND de Soumont.
- > **Déchets de cuisine** : compostage à la plateforme d'Aspiran.
- > **Emballages ménagers recyclables** : tri à la plateforme de Saint-Thibéry, puis valorisation.



OBJECTIF :  
120 kg/an/habitant

### 1.3. Mise en place du scénario 3 bis

Le déploiement du nouveau schéma de collecte s'organise par **phases géographiques** :

PHASE	ANNÉE	COMMUNES CONCERNÉES
EXPÉRIMENTATION	2021	Canet
PHASE 1	2024	Usclas-d'Hérault, Fontès, Aspiran, Paulhan
PHASE 2	2025	Nébian, Cabrières, Péret, Lieuran-Cabrières, Brignac, Lacoste
PHASE 3	2026	Ceyras, Saint-Félix-de-Lodez, Octon, Salasc, Mérifons, Mourèze, Villeneuveville, Liausson, Valmascle, Clermont-l'Hérault

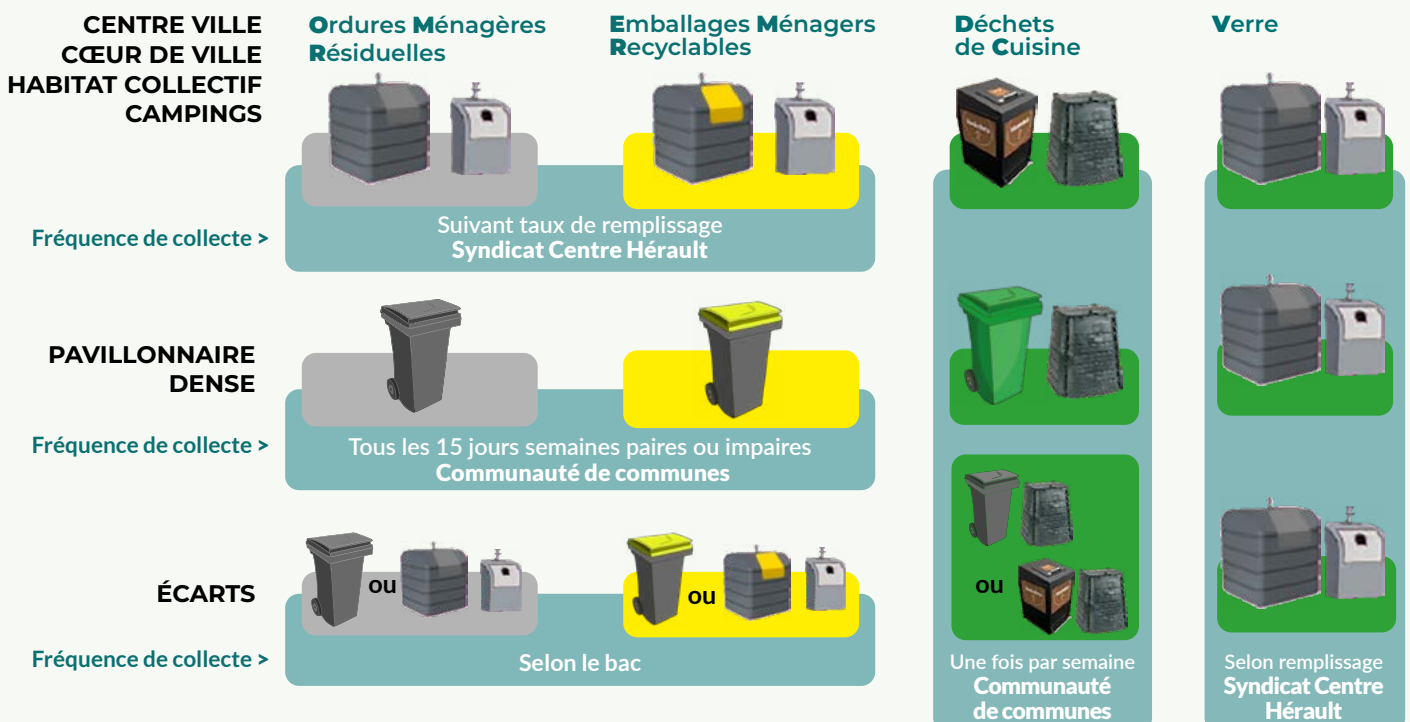
#### Déploiement des nouvelles modalités de collecte :

##### ➤ Cœurs de villes et écarts :

- Suppression de la collecte en points de regroupement
- Mise en place de points d'apport volontaires (colonnes de tri) pour tous les flux : OMR, emballages recyclables, déchets de cuisine, verre.

##### ➤ Secteurs pavillonnaires : collecte alternée bac jaune / bac gris, selon typologie des foyers.

## LES NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE



## 1.4. Nouveaux équipements

- Bacs jaunes, **bio-seaux**, badges attribués selon la typologie des foyers (recensement effectué par les médiateurs).
- **Points d'Apport Contrôlés (PAC) pour déchets de cuisine** : 15 PAC sur les communes de la phase 1.

COMMUNE	PAC	BACS JAUNES	BADGES	BIO-SEAUX
➤ <b>Usclas-d'Hérault</b>	<b>1</b>	<b>188</b>	<b>21</b>	<b>12</b>
➤ <b>Paulhan</b>	<b>8</b>	<b>1416</b>	<b>550</b>	<b>220</b>
➤ <b>Aspiran</b>	<b>6</b>	<b>518</b>	<b>310</b>	<b>146</b>
➤ <b>Fontès</b>	<b>8</b>	<b>581</b>	-	<b>341</b>

## 2.1. Équipe encadrante

### Composition :

- 1 Directrice du pôle service et technique
- 1 Responsable de service
- 1 Coordinateur des équipes de collecte
- 1 Coordinatrice des médiateurs

### Missions principales :

- Encadrement des médiateurs et des équipes de collecte
- Gestion des marchés publics et optimisation des tournées
- Pilotage de la stratégie déchets sur le territoire
- Déploiement du nouveau schéma de collecte
- Gestion du parc de véhicules, bacs et PAC
- Gestion de la base de données Styx
- Rédaction des documents administratifs et rapports d'activités

## 2.2. Équipe de collecte

- **18** agents affectés à **7** tournées quotidiennes
- **2** agents pour le nettoyage **+2** en période estivale

### 1<sup>re</sup> collecte bac jaune Phase 1 :

- Début : semaine du 5 février 2024
- Résultats très encourageants, avec augmentation progressive du tri après deux mois.





## Parole de Chauffeur / Ripeur

### Pouvez-vous me parler du rôle d'agent de collecte ?

L'agent de collecte représente la collectivité et assure un service de proximité auprès des usagers. Sa mission principale consiste à collecter les déchets, mais il intervient également pour informer et conseiller le public lorsque cela est nécessaire. Il peut aussi être amené à résoudre certaines situations particulières rencontrées sur le terrain.

### Quelles sont les principales missions que vous accomplissez au quotidien ?

Notre mission essentielle est la collecte des différents bacs :

- Le bac gris pour les ordures ménagères,
- Le bac jaune pour les emballages,
- Le bac vert pour les déchets alimentaires.

Nous veillons également au bon déroulement des tournées et au respect des consignes de collecte.

### Quels sont les obstacles les plus courants que vous rencontrez lors de la collecte ?

Les obstacles varient selon les secteurs, mais de manière générale nous rencontrons :

- Des erreurs de tri,
- Des zones parfois difficiles d'accès pour les véhicules,
- Ainsi que quelques comportements inadaptés, comme des dépôts non conformes.

### Y a-t-il des erreurs fréquentes que vous observez dans le tri des déchets ?

Oui, certaines erreurs reviennent régulièrement, malgré l'action de sensibilisation menée par les médiateurs du tri. Cela peut être lié à un manque d'information ou de connaissances sur les consignes.

### Avez-vous observé des évolutions dans les comportements des usagers concernant le tri des déchets depuis votre arrivée ?

Oui, on constate que les plus jeunes générations sont généralement plus sensibilisées aux gestes de tri. De manière globale, les usagers sont réceptifs, à condition que les consignes soient claires et que la mise en pratique reste simple.

### Pouvez-vous partager une anecdote ou un moment marquant de votre expérience ?

Il n'y a pas d'anecdote particulière, mais nous observons beaucoup de situations insolites au sein des déchets collectés. Certaines peuvent parfois prêter à sourire.

### Enfin, quel message aimeriez-vous transmettre aux usagers concernant l'importance du tri des déchets ?

Le tri des déchets est essentiel. Il s'agit à la fois d'un geste responsable et d'un enjeu économique, car de nombreux déchets peuvent être recyclés ou valorisés. Le secteur est en constante évolution, notamment en ce qui concerne les coûts de traitement, qui tendent à augmenter. C'est pourquoi trier davantage permet de valoriser un maximum de matières et de maîtriser ces coûts.

En résumé : triez vos déchets, et en cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

**Nelson Cruz**  
Chauffeur / Ripeur



## 2.3. Équipe des médiateurs

- > **4** contrats de projets et **1** titulaire
- > **Missions** : sensibilisation, dotation des usagers, déploiement du nouveau schéma de collecte

### **Service de livraison en régie :**

- > Livraison du matériel aux foyers (bacs, badges, bio-seaux)
- > Réparation et remplacement du matériel endommagé

### **Dotation courante (2024) :**

- > **3 158** livraisons (4 126 en 2023)
- > **1 937** nouvelles attributions (3 645 en 2023)
- > **977** bacs cassés/volés (949 en 2023)
- > **172** réparations à domicile (113 en 2023)

### **Nouveau schéma de collecte :**

- > **2 122** bacs jaunes
- > **881** badges
- > **378** bioseaux

### **Standard téléphonique :**

- > **3 693** appels traités sur l'année.

### **Sensibilisation :**

- > Porte-à-porte, manifestations, animations et téléphone.

## 2.4. Manifestations et sensibilisation

### **Randonnée zéro déchet à Cabrières (2024)**



- > **30** participants
- > **10,6 kg** de déchets collectés : **3,8 kg** d'emballages, **1,5 kg** de verre, **5,3 kg** de déchets résiduels

**Dépôts sauvages** : interventions conjointes des médiateurs et ASVP pour sensibilisation et verbalisation.

# GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

Déchets alimentaires • Emballages et papiers • Ordures ménagères •  
Emballages en verre • Textiles, linge et chaussures • Déchets occasionnels



INFOS, CONSEILS TRI  
syndicat-centre-herault.org



Nos déchets ont de la valeur, TRIONS-LES !



## Guide du compostage à la maison

Installation - Utilisation - Remèdes



*pourquoi pas VOUS ?*



- Économique
- Écologique
- Pratique



# 3. RECENSEMENT ET FORMATION DES MÉDIATEURS

- Recensement Phase 2 : **2 265** foyers recensés
- Inventaire des bacs, suivi via **base de données Styx**
- **Formation des médiateurs** : utilisation complète du logiciel pour saisie et suivi des données





## Parole de Médiateur du tri

### Pouvez-vous me parler du rôle de médiateur du tri ?

Le médiateur du tri a pour mission de sensibiliser, informer et accompagner les usagers dans la gestion des déchets. Il encourage l'adoption de bonnes pratiques en matière de tri sélectif et veille à développer une meilleure compréhension des enjeux liés aux déchets sur l'ensemble du territoire.

### Quelles sont les principales missions que vous accomplissez au quotidien ?

J'ai été embauché pour une mission précise : accompagner la mise en place du nouveau schéma de collecte sur le Clermontois. Concrètement, cela consiste à recenser les outils de collecte en rencontrant individuellement les administrés. Ces échanges me permettent d'expliquer ou de rappeler les bonnes pratiques de tri, ainsi que de distribuer les nouveaux équipements nécessaires à la nouvelle organisation. Je réponds également aux appels téléphoniques et aux mails des habitants afin de répondre aux problèmes rencontrés et de les orienter dans leurs démarches liées au tri et à la collecte.

### Comment sensibilisez-vous les administrés au tri des déchets ?

J'utilise différents supports de communication, comme le guide du tri, et je privilégie toujours le dialogue et la pédagogie. La discussion directe permet souvent de lever les doutes et d'instaurer une véritable relation de confiance.

### Quels sont les obstacles les plus courants que vous rencontrez lors de vos actions de médiation ?

L'un des principaux obstacles est le manque d'intérêt de certaines personnes pour le tri, ce qui rend parfois le dialogue difficile. J'observe également de nombreuses erreurs de tri liées à une méconnaissance des consignes.

### Y a-t-il des erreurs fréquentes que vous observez dans le tri des déchets ? Si oui, comment les corrigez-vous ?

Oui, les erreurs les plus courantes concernent les confusions entre flux : beaucoup d'emballages se retrouvent encore dans les déchets résiduels, alors qu'ils pourraient être valorisés. On observe aussi une présence excessive de végétaux dans le bac vert, destiné exclusivement aux déchets alimentaires.

Pour corriger ces erreurs, je prends le temps d'expliquer clairement la destination de chaque bac et de rappeler les enjeux de la valorisation.

### Avez-vous observé des évolutions dans les comportements des administrés depuis votre arrivée ?

Oui, et c'est très encourageant. L'arrivée des bacs jaunes a simplifié le tri des emballages, ce qui a permis une nette amélioration des pratiques notamment pour les personnes qui ne triaient pas avant. Le tri des déchets alimentaires progresse également, même s'il reste encore des efforts à fournir pour atteindre un niveau optimal.

### Pouvez-vous partager une anecdote ou un moment marquant de votre expérience ?

Une administrée récemment arrivée sur le territoire m'a contacté car elle était complètement perdue face au système de tri. Je me suis rendu chez elle, nous avons passé en revue chaque bac et les types de déchets à y déposer. Je lui ai également montré son point de rassemblement et expliqué l'importance de rentrer ses bacs après la collecte.

À la fin de la visite, elle était rassurée et plus confiante. Ce type de moment est particulièrement gratifiant : on voit concrètement l'utilité du travail de médiation.

**Stéphane Lubrano**  
Médiateur du tri

## 4. SERVICE NETTOIEMENT

Ce service a été créé à la suite de l'implantation des points d'apport contrôlés pour les biodéchets dans les cœurs de ville, dans le cadre du déploiement du nouveau schéma de collecte.

- Collecte des PAC par **2** agents, fréquence jusqu'à **2 fois/semaine**
- Acheminement vers Aspiran pour nettoyage et désinfection



## 5. PARC DE VÉHICULES

### Véhicules de collecte

#### **4** BOM + **2** BOM de remplacement

- Secteur villages et écarts (acquisition en 2023)
- Secteur Clermont l'Hérault (acquisition en 2018)
- Secteur Sud (occasion de 2017, acquisition de 2020)
- Secteur villages (occasion 2018, acquisition en 2021)
- Secteur Clermont l'Hérault / Villages (occasion de 2010, acquisition en 2019)

#### Prix des réparations pour les BOM en 2024

**11 925 €** en pièces pour réparation en régie par le service mécanique  
**52 992 €** en réparation chez les garagistes

#### **2** Mini-bennes + **1** de remplacement

- Secteur Clermont l'Hérault (acquisition en 2016)
- Secteurs Sud & villages (occasion de 2016, acquisition en 2018)

#### **2** Mini-bennes poids lourd

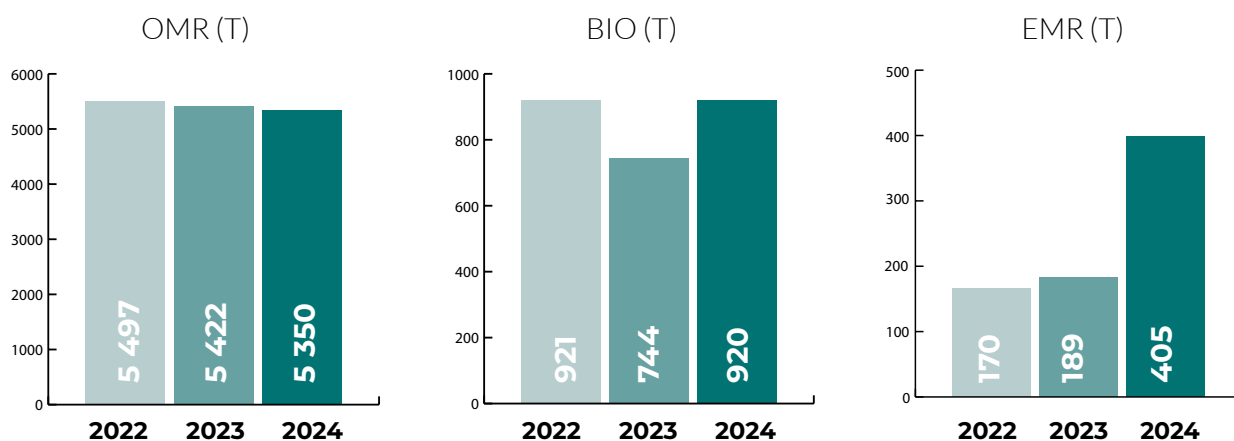
- Secteurs Clermont l'Hérault & villages (acquisition 2017 +1 occasion de 2014, acquisition 2018 - Tournée estivale)

### Véhicules mutualisés avec le CTI

- **1** Renault KANGOO
- **2** Renault MASTER
- **1** Renault MODUS
- **1** Peugeot RIFTER

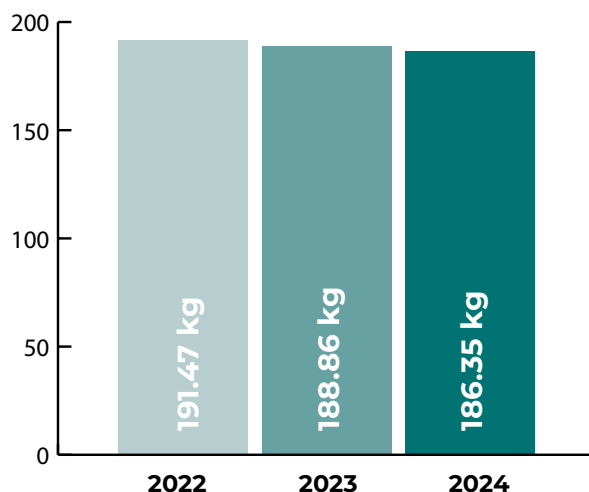


## 6. ÉVOLUTION DES TONNAGES



### OMR/an/habitant

- 2022 : 191,47 kg
- 2023 : 188,86 kg
- 2024 : 186,35 kg



## 7. ACTIONS REMARQUABLES 2024

- **Randonnée zéro déchet Cabrières** : collecte citoyenne et sensibilisation
- **Collaboration ASVP / mairie / médiateurs** : lutte contre dépôts sauvages et prévention

## 8. LA COMMUNICATION (2024)

### **La communication relative à la collecte des déchets ménagers en 2024 : Une Année de Renouvellements et de Sensibilisation**

L'année 2024 marque un tournant pour la communication vis-à-vis des usagers. Plusieurs initiatives ont été déployées, grâce au concours du service communication de la collectivité, afin d'améliorer l'information et la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux et à la gestion des déchets.

### **Actions principales :**

- Réactualisation des courriers et enveloppes pour le déploiement de la première phase du nouveau schéma de collecte
- Animation des réseaux sociaux
- Campagnes de sensibilisation via flyers

**Ces actions ont permis de mieux informer les habitants et de répondre aux préoccupations liées à la gestion des déchets, renforçant ainsi l'efficacité du nouveau schéma et la participation citoyenne.**

# BILAN FINANCIER

## DONNÉES D'EXPLOITATION 2024 DU SERVICE COLLECTE

### MONTANT PARTICIPATION 2024 SYNDICAT CENTRE HÉRAULT

**3 026 688 €**

2 863 869 € en 2023

#### FONCTIONNEMENT

##### DÉPENSES

11 - Charges à caractère général	445 044 €
12 - Charges de personnel	1 603 117 €
65 - Autres charges gestion courante	3 044 679 €
66 - Charges financières	27 997 €
42 - Amortissements	_ €
67 - Charges exceptionnelles	_ €
<b>TOTAL</b>	<b>5 120 837 €</b>

4 970 858,04 € en 2023

##### RECETTES

70 - Produits des services	25 697 €
73 - Impôts et taxes	5 783 374 €
74 - Dotations et participations	- €
13 - Atténuations de charges	69 447 €
75 - Autres produits	4 218 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 882 736 €</b>

5 649 358,25 € en 2023

#### INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

1641 - Remboursement emprunt	31 451 €
Opérations	291 809 €
<b>TOTAL</b>	<b>323 260 €</b>

409 335,14 € en 2023

##### RECETTES

10 - FCTVA	57 193 €
40 - Amortissements	- €
13 - Subventions	- €

**TOTAL** 57 193 €

57 193 € en 2023

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

**495 832 €**

309 714,80 € en 2023



Communauté de communes du  
**CLERMONTAIS**

SERVICE COLLECTE  
DES DÉCHETS MÉNAGERS  
Quartier de la Gare, chemin des Moulins  
34800 ASPIRAN  
04 67 96 16 27  
service.collecte@cc-clermontais.fr  
[www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)  
f CommunautéCommunesClermontais